



COMMUNE DE CUCURON

Avril 2018

Communiqué aux riverains

Rues : de l'Eglise, Max Boyer, de la Place, du Portail de Pertuis, de l'Enseigne, des Vaureilles, Pierre Marchand.

Places : de la Cabreyrade, de l'Eglise, Jean-Joseph Ferréol.

Ce nouveau communiqué pour vous rappeler une dernière fois que le stationnement des véhicules est **interdit** (hors arrêt-minute) dans les Rues de l'Eglise et Max Boyer, sur les Places de la Cabreyrade et de l'Eglise. Il est **règlementé** par des **emplacements matérialisés au sol** dans les Rues de la Place, du Portail de Pertuis, de l'Enseigne, des Vaureilles, Pierre Marchand et Place Jean-Joseph Ferréol.

Certains parmi vous se croient autorisés à enfreindre les règles qui ont été établies pour un bon usage, révélant ainsi leur mépris et leur manque de respect non seulement envers l'autorité, mais aussi envers leurs concitoyens les plus proches : leurs propres voisins ! Cela a pour conséquence la multiplication du nombre de véhicules en stationnement **interdit, gênant, dangereux** et même **entravant carrément la circulation** (Rue des Vaureilles) !!! Les abus se multiplient, s'aggravent même sur certains secteurs, à tel point que me voilà contraint de mettre un terme à une situation devenue intolérable à bien des égards et notamment sur le plan sécuritaire.

Pour ce faire, l'action que j'entreprends va comporter trois phases décrites ci-dessous :

1. **Envoi du présent communiqué à titre d'information et d'avertissement** : il convient que **chacun se ressaisisse** et adopte un **comportement citoyen** afin de satisfaire aux quelques exigences que nous impose la vie en société.
2. **Si aucun changement n'est constaté à brève échéance** : mise en place au sein de la Police municipale d'un service adapté à la situation pouvant fonctionner en jours de travail et horaires décalés et permettant à ses agents de **verbaliser** à tout moment (matin, soir, nuit, en semaine, weekends et jours fériés) les véhicules de ceux qui continueront à enfreindre les règles. Coût de l'amende de police : 35 €.
3. **Si, malgré cela, quelques irréductibles s'obstinent à ne pas vouloir comprendre** : intervention au coup par coup et à tout moment de la gendarmerie et/ou de la police municipale pour **mise en fourrière** immédiate des véhicules en infraction ou **pose d'un Sabot de Denver**. Coût de l'amende de police : 152,50 € + frais de parcage fourrière (le cas échéant).

J'en appelle donc aujourd'hui et pendant qu'il en est encore temps à votre conscience afin que la situation s'améliore rapidement et que nous puissions revenir à la normalité sans pour autant avoir à sanctionner. **Ce communiqué a été rédigé pour cela**, j'espère que tous ceux qui se sentent concernés sauront l'interpréter comme il se doit. A défaut, ils s'exposeront sciemment à devoir supporter les conséquences de leurs actes.

Le Maire,
Roger DERANQUE

